

AFFAIRE N° 7.- Construction d'une piscine à CHATEAU.MORANGE - approbation du programme - approbation du dossier technique.

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les Services Techniques de la Mairie viennent de terminer le projet de construction d'un bassin d'apprentissage de 12,50 m x 10 m à implanter au CHATEAU.MORANGE.

Cet équipement doit venir compléter l'ensemble sportif de la M.J.C. comprenant actuellement un plateau E.P.S. et un vestiaire-douches.

Ces installations seront utilisées par les écoles avoisinantes, Candida Azéma et Montgaillard et par les jeunes de la M.J.C. en dehors des heures scolaires.

Le coût des travaux peut être évalué à 6 600 000 Frs CFA. Les crédits sont prévus au budget primitif de 1974.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs
- d'une part, d'approuver le programme établi
- d'autre part, d'approuver le dossier technique réalisé par les services communaux

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Car,

A. Denis le 1^{er} Oct. 1974

le Préfet

le Secrétaire Général

signé: J.P. Proust

en copie certifiée conforme

le Directeur des Aff. Financières

signé: R. Perron